

# ORDRE DU JOUR 6

## PROPOSITIONS ET AFFAIRES DONT LE DOMAINE DE COMPÉTENCE INCOMBE À L'ASSEMBLÉE SPORTIF

REQUÉRANT : DIRECTEUR SPORTIVE SWIMMING

PROPOSITION 1 : INTRODUCTION D'UNE CONTRIBUTION LA DISCIPLINE SPORTIVE SWIMMING CONFORMÉMENT À LA PROPOSITION DU DIRECTEUR SPORTIVE SWIMMING

### JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION :

Afin d'assurer une base financière durable pour la natation, la direction sportive propose l'introduction d'une contribution spécifique de CHF 35.- par membre. Cette contribution viendrait s'ajouter à la cotisation actuelle et serait directement facturée aux clubs par Swiss Aquatics Swimming.

Le besoin d'agir est évident : à l'heure actuelle, seulement 30 % des recettes proviennent de fonds propres, un niveau jugé insuffisant par Swiss Olympic et qui entraîne des sanctions. Les sources de revenus existantes, comme les licences, les frais d'inscription ou les participations personnelles, ne sont ni sécurisées en cas de crise ni réellement extensibles, tandis que les subventions ont atteint leur plafond.

Grâce à cette contribution, la discipline disposerait d'une base stable et fiable, qui offrirait à la fois une meilleure sécurité de planification et la possibilité de développer de nouveaux modèles de financement. Cette proposition reflète une gestion responsable et vise exclusivement le bien et l'avenir de la natation. Chaque club membre bénéficie du travail de la fédération, qu'il s'agisse de la formation des entraîneurs, du soutien administratif, des conseils en matière d'éthique, de la gestion des clubs ou de nombreux autres services souvent moins visibles.

L'introduction de cette contribution doit donc être perçue comme une solution solidaire et équitable. Elle garantit le financement nécessaire sans augmenter à court terme les cotisations, répartit la charge de manière socialement responsable, constitue une source de revenus stable et assure que les moyens collectés profitent directement à la natation.

### DIRECTIVES POUR LE VOTE :

Conformément à l'article 45 des statuts, cette proposition est adoptée à la simple majorité des voix valablement exprimées. Dans le cas d'une parité des voix exprimées, l'objet est refusé.

Les bulletins de vote invalides ou blancs ou d'autres formes d'abstention ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité.

SUPPLIERS

PARTNERS



NOSER GROUP



## ORDRE DU JOUR 6

### PROPOSITION A L'AS SWIMMING DE LA FSN

**PROPOSITION 1 : INTRODUCTION D'UNE CONTRIBUTION À LA DISCIPLINE SPORTIVE CONFORMÉMENT À LA PROPOSITION DU DIRECTEUR SPORTIVE SWIMMING**

---

**Nom du règlement :**

Frais des disciplines sportives pour la saison 2025/2026

**Section :**

SWIMMING

Contribution à la discipline sportif Swimming

**Requérant (Club / Organe) :**

Directeur sportive Swimming

---

Version proposée (Les nouvelles formulations proposées sont marquées *en italique et en bleu*. Les suppressions sont rouge et soulignés):

#### SWIMMING

*Contribution à la discipline sportif SWIMMING*

<i>Membres de clubs de la catégorie A (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation</i>	CHF 35.-
<i>Membres de clubs de la catégorie B (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation</i>	CHF 35.-
<i>(Tous les membres de clubs qui sont inscrits dans la discipline natation dans les clubs membres pendant la saison en cours).</i>	

#### DROITS DE DÉPART

Droit de départ Kids Ligue	CHF 25.-
Licence annuelle Kids (année de naissance 2016 et plus jeunes)	CHF 50.-
Licence annuelle Age Groups + Youth (années de naissance 2015 - 2011)	CHF 100.-
Juniors et Elites (année de naissance 2010 ou plus âgé)	CHF 150.-
Licence temporaire (par manifestation)	CHF 40.-
Licence supplémentaire Masters	CHF 40.-
Taxe de transfert (excl. TVA)	CHF 100.-
Taxe de frais pour travaux spécifiques (excl. TVA)	CHF 50.-

FRAIS D'INSCRIPTION

	relais   individuel
Championnat Suisse (50m et 25m)	CHF 30.-   CHF 20.-
Championnat Suisse d'été	CHF 30.-   CHF 20.-
Championnat Suisse des Espoirs	CHF 30.-   CHF 20.-
Compétitions juniors suisses	CHF 30.-   CHF 20.-
Championnat Suisse des Masters	CHF 20.-
Championnat Suisse Open Water	CHF 25.-
Finales Championnats des clubs (par équipe)	CHF 200.-
Inscriptions tardives	CHF 90.-   CHF 60.-

Amende pour non-réussite d'un temps limite	selon l'invitation
Amende en cas de non-respect de l'obligation de licence	Montant de la licence correspondante
Amende pour retrait d'une équipe à la finale CC Jeunesse	CHF 400.-
Amende pour retrait d'une équipe à la finale CC	CHF 500.-
Frais de licence pour Splash Software (Team- et Meet-Manager)	CHF 250.-

---

Date : 29.09.2025

Le Requérant : Directeur sportif Swimming

---

Proposition du directeur sportif Swimming :

Le directeur sportif Swimming propose d'accepter l'introduction des contributions proposées.

# ORDRE DU JOUR 6

## PROPOSITIONS ET AFFAIRES DONT LE DOMAINE DE COMPÉTENCE INCOMBE À L'ASSEMBLÉE SPORTIVE

**REQUÉRANT :** CN LA CHAUX-DE-FONDS

**PROPOSITION 2 :** INTRODUCTION D'UNE CONTRIBUTION À LA DISCIPLINE SPORTIVE SWIMMING CONFORMÉMENT À LA PROPOSITION DU CN LA CHAUX-DE-FONDS

### JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION :

Le Club de Natation La Chaux-de-Fonds a présenté, lors de l'assemblée sportive ordinaire du 26 avril 2025, une contre-proposition face à l'introduction d'une taxe de discipline envisagée par la fédération. En effet, deux propositions initiales, qui prévoyaient de financer exclusivement par des contributions supplémentaires des nageuses et nageurs, avaient été rejetées : l'une aurait conduit à doubler la cotisation existante de CHF 35.-, l'autre à augmenter de CHF 50.- les licences de natation. Ces deux options auraient cependant touché uniquement une partie des membres, ce qui a motivé leur abandon.

La contre-proposition vise à élargir la base de financement et à instaurer un principe de solidarité entre toutes les personnes actives dans la natation. Elle prévoit une augmentation de CHF 15.- pour les membres s'acquittant déjà de la contribution Swiss Aquatics, ainsi qu'une nouvelle cotisation de CHF 5.- pour les enfants fréquentant les écoles de natation. Ainsi, le financement n'est pas uniquement basé sur les athlètes de compétition et les masters, mais il reposera également sur tous les membres au sens large d'un club de natation en intégrant également les membres des écoles de natation et/ou de natation loisirs. Le niveau modéré des montants garantit par ailleurs de ne fragiliser ni les structures associatives ni la concurrence avec les écoles privées.

Les estimations financières confirment la viabilité de ce modèle. Avec environ 11'400 membres enregistrés en natation, l'augmentation de CHF 15.- générerait quelque CHF 171'000.-. Pour les écoles de natation, la population d'enfants est estimée à 40'000 au niveau national, ce qui représenterait, avec une contribution de CHF 5.-, un montant de CHF 200'000.- supplémentaires.

Au total, cette mesure permettrait de récolter aux alentours de CHF 370'000.-, couvrant ainsi une large part des besoins financiers de Swiss Aquatics Swimming, évalués à CHF 400'000.-.

### DIRECTIVES POUR LE VOTE :

Conformément à l'article 45 des statuts, cette proposition est adoptée à la simple majorité des voix valablement exprimées. Dans le cas d'une parité des voix exprimées, l'objet est refusé.

Les bulletins de vote invalides ou blancs ou d'autres formes d'abstention ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité.

## ORDRE DU JOUR 6

### PROPOSITION A L'AS SWIMMING DE LA FSN

**PROPOSITION 2 : INTRODUCTION D'UNE CONTRIBUTION À LA DISCIPLINE SPORTIVE  
SWIMMING CONFORMÉMENT À LA PROPOSITION DU CLUB DE  
NATATION LA CHAUX-DE-FONDS**

---

**Nom du règlement :**

Frais des disciplines sportives pour la saison 2025/2026

**Section :**

SWIMMING

Contribution dans le domaine sportif Swimming

**Requérant (Club / Organe) :**

Clubs membre Club de Natation La Chaux-de-Fonds

---

Version proposée (Les nouvelles formulations proposées sont marquées *en italique et en bleu*. Les suppressions sont rouge et soulignés):

#### SWIMMING

*Contribution à la discipline sportif SWIMMING*

*Membres de clubs de la catégorie A (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation* CHF 15.-

*Membres de clubs de la catégorie B (statuts, art. 22.7) dans la discipline natation* CHF 15.-

*(Tous les membres de clubs qui sont inscrits dans la discipline natation dans les clubs membres pendant la saison en cours).*

*Membres de clubs de la catégorie A & B (statuts, art. 22.7) – écoles de natation* CHF 5.-

#### DROITS DE DÉPART

Droit de départ Kids Ligue	CHF 25.-
Licence annuelle Kids (année de naissance 2016 et plus jeunes)	CHF 50.-
Licence annuelle Age Groups + Youth (années de naissance 2015 - 2011)	CHF 100.-
Juniors et Elites (année de naissance 2010 ou plus âgé)	CHF 150.-
Licence temporaire (par manifestation)	CHF 40.-
Licence supplémentaire Masters	CHF 40.-
Taxe de transfert (excl. TVA)	CHF 100.-
Taxe de frais pour travaux spécifiques (excl. TVA)	CHF 50.-

FRAIS D'INSCRIPTION

		relais   individuel
Championnat Suisse (50m et 25m)	CHF 30.-   CHF	20.-
Championnat Suisse d'été	CHF 30.-   CHF	20.-
Championnat Suisse des Espoirs	CHF 30.-   CHF	20.-
Compétitions juniors suisses	CHF 30.-   CHF	20.-
Championnat Suisse des Masters	CHF	20.-
Championnat Suisse Open Water	CHF	25.-
Finales Championnats des clubs (par équipe)	CHF	200.-
Inscriptions tardives	CHF 90.-   CHF	60.-

Amende pour non-réussite d'un temps limite	selon l'invitation
Amende en cas de non-respect de l'obligation de licence	Montant de la licence correspondante
Amende pour retrait d'une équipe à la finale CC Jeunesse	CHF 400.-
Amende pour retrait d'une équipe à la finale CC	CHF 500.-
Frais de licence pour Splash Software (Team- et Meet-Manager)	CHF 250.-

---

Date : 29.09.2025

Le Requérant : Club de Natation La Chaux-de-Fonds

---

Proposition du Club de Natation La Chaux-de-Fonds:

Le club de natation Club de Natation La Chaux-de-Fonds propose d'accepter l'introduction des contributions proposées.